

N°2021/128

**DEPARTEMENT DES HAUTES-ALPES**Arrondissement  
de BRIANCON**Commune du MONETIER-LES-BAINS****ARRETE**

portant fixation des tarifs du camping municipal «Les Deux Glaciers»,

**Le Maire du MONETIER LES BAINS,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2122-21,  
Vu la délibération du Conseil Municipal du 23 mai 2020, n°035/2020, donnant délégation à Monsieur le Maire,  
Vu l'arrêté municipal n°2016/094 en date du 20 mai 2016 instituant une sous régie de recettes auprès de la Régie constituée pour le pôle « Services Extérieurs » de la mairie du Monétier les Bains, (n°2016/067) pour l'encaissement des prestations proposées au camping municipal,  
Vu l'arrêté municipal n° 2020/257 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2020 fixant les tarifs pour la saison d'été 2020,

**ARRETE****Article 1** : L'arrêté municipal n°2020/257 du 1<sup>er</sup> juillet 2020 est abrogé.**Article 2** : Les tarifs d'accès au camping municipal sont fixés comme suit :

	<b>Basse saison 2021</b> du 5 juin au 2 juillet et du 6 au 26 septembre	<b>Haute saison 2021</b> du 3 juillet au 5 septembre
Emplacement aménagé Emplacement tente aménagé (inclus 1 véhicule)	6.00 €	8.00 €
Emplacement tente « zone naturelle » (inclus 1 véhicule)	4.50 €	6.00 €
Adulte +18 ans	4.50 €	4.50 €
Enfant de 4 à 18 ans	2.50 €	3.00 €
Enfant - 4ans	0.00 €	0.00 €
Forfait randonneur sans véhicule	6.00 €	8.00 €
Véhicule supplémentaire	1.50 €	3.00 €
Animal	2.00 €	2.00 €
Taxe de séjour (adulte +18 ans)	0.20 €	0.20 €
Remise séjour +15 jours	-10 %	-10 %

## AR PREFECTURE

005-210500799-20210420-2021\_128-AR  
Regu le 20/04/2021

OPTIONS		
Electricité 6 A.	4.50 €	4.50 €
Electricité 10 A.	6.00 €	6.00 €
Tente supplémentaire/emplacement	2.20 €	2.20 €
Douche personne extérieure au camping	2.00 €	2.00 €
Vidange camping-car extérieur du camping	5.00 €	5.00 €
Machine à laver ou sèche-linge	5.00 €	5.00 €

FORFAITS	
Forfait résidence saison	
1 camping-car + 1 voiture + 2 adultes	1 250.00 €

**Article 3** – Le régisseur chargé du recouvrement de ces recettes est Madame Elodie GUGLIELMETTI (arrêté municipal n°2020/477 du 17 décembre 2020).

**Article 4** – Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Madame la Sous-Préfète de BRIANCON
- Monsieur le Trésorier de BRIANCON
- Madame le Régisseur de la Régie de Recettes du camping

Fait au MONETIER LES BAINS, le 20 avril 2021

Le Maire

Jean-Marie REY

